

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR-RANCE**Extrait du registre des délibérations****2026-09-60**

L'an deux mille vingt-six, le trois SEPTEMBRE, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 28 août 2026

Étaient présents : Mme MEHEUST Véronique, M. Bernard OGER, Mmes Françoise VAN DIEN, LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, Mme LEMARCHAND Christelle, M. GUINARD Jérôme, Mmes FURET Aurélie, BLIN Christelle, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mmes AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, ROQUES Bénédicte.

Étaient absents : M. Jean-François HULAUD (pouvoir à M. Bernard OGER), M. Didier JUIN (pouvoir à M. Dominique VANNOOTE), M. Jean-Claude MARIE (pouvoir à Mme Françoise VAN DIEN), Mme Nathalie PRIE (pouvoir à M. David BOIXIERE), M. Vivien GUICHARD (pouvoir à Mme Chloé BARDIN), M. Nicole GOUBLY (pouvoir à Mme Bénédicte ROQUES).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN

AFFAIRES GENERALES**DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS CONSEIL SYNDICAL PARC NATUREL RÉGIONAL VALLÉE DE LA RANCE – CÔTE D'EMERAUDE**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2024-946 du 19 octobre 2024 portant classement du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude,

VU les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude,

VU la délibération du Conseil municipal du 7 septembre 2023 portant approbation du projet de charte du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude et adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

ELIT comme délégués pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude :

- Le délégué titulaire : M. David BOIXIERE

- Le délégué suppléant : M. Dominique VANNOOTE

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

